

Universalisme, entre reconnaissance de la diversité et unité de la nature humaine

Rédigé le 4 mai 2015 par : Anne-Claire Orban



Synonyme tantôt de progrès occidental, tantôt de code moralisateur, tantôt de métissage contraint, tantôt de monde utopique, tantôt de culture mondiale homogène et insipide, l'universalisme se voit doté d'un large panel de définitions. Qui, pour la plupart, ne lui conviennent guère. Revendiqué par bon nombre d'acteurs de terrain dans la lutte pour l'égalité des êtres humains, l'universalisme propose une ontologie spécifique, refusant toute division entre les hommes et plaçant ces derniers sur un même pied d'égalité, en droit et en dignité.

« When anybody in this country is not being treated equally under the law, that's a problem [...] It's incumbent on all of us as Americans ... that we recognize that this is an American problem and not just a black problem. It is an American problem when anybody in this country is not being treated equally under the law »

Barack Obama, 05 décembre 2014, discours en réponse à l'acquittement du policier coupable du meurtre d'Eric Garner

À ceux qui clament que les êtres humains sont différents et que l'universalisme tendrait à réduire à néant ces différences au profit d'une « culture mondiale », nous répondons que le débat n'est pas là. Oui, des différences entre êtres humains, des différences entre les styles de vie, des différences de morphologie existent. Cela n'est pas à nier. Cependant, opposer

de la sorte universalisme et particularisme s'avère être une position stérile pour le débat actuel.

Aujourd'hui se pose la question suivante : comment construire un modèle de vie qui d'une part reconnaît la diversité des êtres humains *et* d'autre part l'unité de la nature humaine ? Nous pensons que l'universalisme, loin d'illustrer un code moral occidental ou une identité mondiale imposée aux individus, permet de résoudre l'énigme... Mais de quel universel parle-t-on ? Penchons-nous sur la question.

Diversité des hommes : différents degrés d'humanité

De tout temps, les êtres humains se sont penchés sur l'universel : qu'est ce qui fait l'être humain *humain* ? Quelles différences entre l'être humain et l'animal ? Ces réflexions autour de la *nature humaine* ont amené de nombreux débats dont l'un des plus célèbres – la controverse de Valladolid, 16ème siècle - autour de la question de l'humanité des amérindiens : sont-ils dotés de raison ? Sont-ils semblables à nous ?^[1] Cette controverse émerge à l'époque des Grandes Découvertes qui dévoile aux yeux des occidentaux la diversité de l'espèce humaine. Face aux nouveaux peuples découverts, l'idée qu'il existe des êtres humains *plus humains* que d'autres fait sens et sont entre autres classées les populations sur un continuum allant du singe à la figure de l'apollon grec^[2]. Ces classifications, notamment en races, justifiaient le pouvoir de l'homme blanc – plus civilisé, plus raisonné, *plus homme* - sur le reste du monde.

L'idée de différents degrés d'humanité, de différentes sous-espèces d'hommes ne se voit condamnée que depuis peu, notamment par les déclarations internationales d'après-guerre clamant l'unité des êtres humains. Malgré ces déclarations, le célèbre anthropologue Claude Lévi-Strauss, s'il condamne fermement l'idée de hiérarchie de races humaines, considère le monde comme divisé en *cultures* imperméables les unes aux autres, mais non hiérarchisables. Il affirme de ce fait la division culturelle des êtres humains.

Cette vision du monde fut balayée par les théories sociales actuelles et est aujourd'hui admise l'idée que si l'individu est porteur d'une certaine culture, celle-ci est dynamique, évolutive et n'illustre qu'une facette de l'identité. Le déterminisme social laisse place au

postulat d'un individu multi-identitaire comme le soutient Amin Maalouf. Chaque être humain forme une entité unique, non-reproductible et complexe, riche d'expériences de vie multiples et diverses. Dans ce sens, le monde n'est constitué que d'êtres humains. La diversité humaine ne peut être plus large. Du moins, pour les chercheurs en sciences humaines...

Quel Universel ?

L'autre versant de l'argumentation consiste à démontrer l'unité de l'humanité. Revenons, puisqu'elle fut notre point de départ, à la controverse de Valladolid. Dans ce débat émerge une théorie du droit naturel, fondée sur les idées de Thomas d'Aquin, religieux théologien et philosophe, sur laquelle s'appuient les défenseurs des peuples amérindiens. Selon cette théorie, tous les peuples ont droit à la liberté, la souveraineté et la propriété, tous les hommes étant fils de Dieu. Il existe des droits humains antérieurs à toute forme d'état, de statut ou de pouvoir.

Cette idée de « droits naturels » fut reprise par les philosophes du 17ème et du 18ème[3]. Ces droits, intemporels et a-spatiaux, sont octroyés à tous les hommes de par leur caractéristique d'appartenir à l'espèce humaine, quels que soit leur pays, leur race, leur morphologie, leur religion, etc. Il s'agissait entre autre d'éviter les abus d'un pouvoir souverain, ce dernier ayant l'obligation de respecter les droits et libertés fondamentaux de chacun. Ainsi, « alors qu'auparavant, les droits, référés à un statut, affectés à des identités particulières, découlaient de la loi, désormais, le droit naturel est à l'origine de cette loi. Puisque nous avons tous le même droit naturel, il existe un lien initial entre liberté et égalité: ce qui est égal, c'est notre liberté. La fiction de l'état de nature implique que, «naturellement», les hommes sont supposés libres et égaux, égaux en tant que libres » (Policar 2009).

En France, ces droits se voient officialisés dans la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen (1789)[4]. Cette déclaration met en avant les principes d'égalité, tous les hommes naissant et demeurant « libres et égaux en droits » (art. 1), de *liberté*, en tant que le droit « de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » (art. 4), de *propriété* (art. 17), de *démocratie*, puisque « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul

corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément » (art. 3).

Presque deux siècles plus tard, en réponse aux crimes du régime nazi, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) proclame dans son article premier que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité », condamnant de ce fait toute forme d'inégalité, notamment raciale (art.2), toute violence extrême (art. 5), et défendant la libre circulation au sein d'un état (art. 13), la protection de la vie privée (art.12), la propriété (art. 17), la liberté de pensée, de religion, de conscience et le droit de manifester sa religion ou sa conviction, tant en public qu'en privé (art. 18), le droit à la sécurité sociale (art. 22), ...[\[5\]](#)

Cette déclaration a inspiré par la suite de nombreux traités internationaux[\[6\]](#). Il est également intéressant de noter que certains courants souhaiteraient régionaliser les droits universels et faire correspondre ces derniers aux particularismes de terrain... Nous ne soutenons en aucun cas ces mouvements : régionaliser les droits universels leur couperait toute légitimité en ce que leur force est justement d'être universels. Régionaliser ces droits pourrait s'avérer source de menace pour l'intégrité, la sécurité, la dignité de certains individus.

Si de nombreux philosophes se penchent sur l'universalisme et y accolent les notions de Raison (Alain Touraine), de Bonheur (Mehmet Mestiri), de Respect (Jacques Attali), de Culture (Claude Levi-Strauss ou plus récemment André Bastenier), BePax considère, comme bon nombre d'acteurs du secteur associatif, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme comme la mise en mot de l'universalisme. Nous nous appuyons sur cette déclaration dans la lutte contre le racisme et les discriminations. L'unité de l'humanité et l'égalité des individus forment le point central de ce texte. Aucun Dieu, aucun état, aucune culture, aucune religion ne peut s'interposer entre l'homme et l'homme et enfreindre les droits inaliénables, intemporels et fondamentaux que tout être humain possède par sa qualité intrinsèque d'appartenir à l'humanité.

Universalisme, un excès d'individualisme ?

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme postule donc la primauté de l'individu sur le collectif : l'homme devient le seul référent pour l'homme. Non plus la famille, ni la religion, ni les classes sociales, c'est l'individu qui devient la « particule élémentaire » (Poissenot 2011) sur laquelle repose la structure sociétale. Cette ontologie illustre le mouvement nommé « individualisation » dans le champ des sciences humaines. À l'opposé du « communitarianisme » plaçant la communauté comme niveau intermédiaire entre la collectivité et les individus isolés, cette conception de l'Homme tend à valoriser les droits, les intérêts, l'épanouissement, l'autonomie de l'individu en se détachant des contraintes sociales. L'individualisme en quelque sorte s'oppose aux courants déterministes.

Il est intéressant de noter que les « coordonnées anthropologiques » [7] sous-jacentes des Droits de l'Homme sont identiques à celles sur lesquelles se basent les théories néolibérales, créatrices de concurrence, d'égoïsme, et d'inégalités sociales... Jacques Attali, sur fond d'universalisme, pousse l'individualisme à l'extrême dans son nouvel ouvrage « Devenir Soi. Prenez le pouvoir sur votre vie » où il demande aux individus de ne rien attendre de personne. Nous ne pouvons nous empêcher de retranscrire un extrait de son discours sur le plateau de *Ce soir (ou jamais) !* :

« Faisons à la fois une espérance planétaire pour l'humanité tout entière. Battons pour que l'humanité comprenne qu'elle est unique, qu'elle doit se rassembler sur les grands sujets, qu'elle doit penser à l'avenir des générations suivantes et les intégrer, mais en même temps, prenons en main notre vie, n'attendons plus rien de personne, devenons nous-même dans le court temps que l'on a sur cette planète, essayons de trouver ce à quoi on est fait, et il se trouve que dans ce cas là, on se rend compte que [...] la meilleur façon de la servir [la France], c'est de s'épanouir soi-même. Et on va se rendre compte que dans presque tous les cas, pour s'épanouir soi-même, il faut aider les autres à s'épanouir. Il n'y a rien qui rend plus heureux que le bonheur des autres » (Part 4/5, minutes 09 :04 – 10 :00)

Ainsi l'universalisme serait à chercher dans l'épanouissement personnel ? L'universalisme tuerait toute forme de solidarité et éviterait toute forme de collectivité ? Heureusement, une autre lecture est possible : les Droits de l'Homme, s'ils postulent que l'individu est la seule

entité sociale pertinente, forment de belles occasions de s'unir et de créer de nouvelles communautés, non plus *imposées* mais *choisies*. En effet, comme le note Pierre-Yves Cusset, la spécificité du lien social dans nos sociétés dites modernes relève de son caractère *électif* : l'individu se détache des liens sociaux hérités du passé et choisit aujourd'hui librement son propre réseau social. L'individualisation de la société permet à l'individu d'élargir son horizon et de porter un regard réflexif sur sa propre condition, celles des autres, et celle de l'espèce humaine. L'universalisme, nous dit Edouard Delruelle, prônant la liberté individuelle permet aux individus de choisir leurs alliances et permet de s'unir aux individus de tous territoires, de toutes convictions, de toutes opinions, pour la lutte pour la démocratie, la liberté, l'égalité, ...

Cet universalisme-là, l'universalisme qui rassemble les combattants de tous horizons, Etienne Balibar le nomme *intensif*, par opposition à l'universalisme *extensif*. Ce dernier vise l'hégémonie, l'expansion, la conquête et tente de rallier le plus d'individus possible. C'est le propre des grandes religions monothéistes ou de l'Empire Napoléonien. L'universalisme *intensif* quant à lui lutte pour une certaine qualité de l'humanité où aucun groupe humain ne serait privilégié. Dans ce cas, la question est d'ordre ontologique : comment concevoir l'espèce humaine, hiérarchisée ou unie ? Alors que cet universalisme *intensif* se crée à partir des dominés et illustre un universalisme de libération, l'universalisme *extensif* illustre le désir de conquête par un groupe dominant.

Un bel exemple d'universalisme de libération nous est donné par Nora Sternfeld (2007) qui raconte la révolution mexicaine début du 20ème siècle : « Votre combat est également notre combat » clamaient les zapatistes. Ainsi nous dit-elle « les zapatistes s'octroient le droit [...] de prendre position non pas seulement de manière locale et pour ce qui les concerne, mais de se solidariser avec d'autres combats par-delà leur propre combat », de rendre la lutte internationale.

René Cassin, membre du comité de rédaction de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, avait bien compris l'enjeu et a directement donné aux Droits de l'Homme cette vocation libératrice :

« Notre déclaration se présente comme la plus vigoureuse, la plus nécessaire des protestations de l'humanité contre les atrocités et les oppressions dont tant de milieu

d'êtres humains ont été victimes à travers les siècles et plus particulièrement pendant, et entre les deux guerres » (René Cassin, discours à l'Unesco, 1948).

Nous sommes convaincus que la concurrence victimaire que se livrent certains groupes discriminés sur notre territoire ne peut être que nuisible dans la lutte pour l'égalité des êtres humains. Comme nous le disions plus haut, il ne s'agit pas de gommer les différences humaines existantes sur le globe mais de se rendre compte que malgré celles-ci, tous les acteurs en jeu aspirent à une humanité de qualité. Michael Walzer nomme *universalisme réitératif* cet universalisme qui reconnaît la spécificité de chaque expérience, tout en reconnaissant une condition commune de peuples dominés, dégageant « l'universalité de la détestation de l'oppression » (Policar 2009). Les luttes antiracisme, féministe, LGBT... toutes luttes contre les discriminations tendent vers le même objectif : l'égalité et la liberté de chacun. Mais nous devons aller plus loin et suivre Etienne Balibar en ce qu'il avance que l'universalisme de libération, *intensif*, ne concerne pas uniquement les victimes d'inégalités sociales, mais bien tous les individus qui croient en l'unité de l'humanité et en l'égalité des êtres humains. Tous les individus qui considèrent que la division du monde entre les *moins humains* et *plus humains* est inadmissible. BePax applaudit cette vision et croit dans le potentiel de l'universalisme intensif.

Universalisme et Lutte antiracisme

Nous l'avons vu en première partie, aucune division en sous-espèces humaine, qualifiée de race, n'est envisageable. Pourtant, les mécanismes de division de l'humanité en groupes et d'essentialisation de ces derniers n'ont pas disparus. Aujourd'hui, dans une société dite multiculturelle, brassant une diversité humaine sans égale, les discours d'intolérance base leur argumentation sur une prétendue incompatibilité des cultures. Tout métissage, tout mélange culturel mènerait les sociétés, peu importe leur emplacement dans le monde, vers le chaos social.

Ces nouveaux discours considèrent le monde divisé en cultures, où les individus verraient leurs comportements, leurs attitudes et leurs idées dictés par cette seule appartenance culturelle. Ce courant, arriéré, se nomme « culturalisme » [8]. À cela s'ajoute le fait que les individus appartenant à une culture qui est dite ne pas respecter - on voit tout le processus

de réification de la culture - les valeurs de la modernité, se voient d'autant plus stigmatisés et discriminés.

Ce courant de pensée, se banalisant d'ailleurs dangereusement, postule ainsi qu'il existe des différences naturelles et fondamentales entre les hommes : leur appartenance culturelle. Dans ce sens, au diable l'idée de multi-identité avancée par les chercheurs en sciences humaines, l'individu serait déterminé par un unique critère d'appartenance. Ce courant non seulement est profondément déterministe, il n'accepte aucun regard réflexif, ni aucune possibilité de changement, mais est profondément essentialisant, tous les individus appartenant à une culture, posséderaient la même essence culturelle et se comporteraient de façon identique. Ces courants d'exclusion tendent à réactiver l'idée de différences intrinsèques au sein de l'espèce humaine.

Pour lutter contre ces idées fausses, il convient de faire appel à ce que l'universalisme avance : l'être humain isolé est la seule entité pertinente. Aucune culture, aucun état, aucune religion ne peut contraindre sa liberté. En postulant par exemple que les individus de confession islamique ne pourront jamais s'intégrer dans une société occidentale, ces discours enferment les êtres humains dans une entité plus large, la culture réifiée, justifiant discrimination et exclusion. La lutte antiracisme s'appuie sur les valeurs universalistes en ce qu'elle rejette toute forme d'essentialisation et toute forme de naturalisation de la différence. La lutte antiracisme combat ces idées et prône une valorisation du potentiel de l'être humain à vivre en collectivité, malgré ses différences qui ne sont que de façade.

La diversité humaine n'a jamais été aussi large. Cependant, des discours d'exclusion tendent à montrer l'humanité comme profondément et fondamentalement divisée, dénonçant ainsi toute velléité de « vivre ensemble ». Ces discours posent de faux postulats qu'il convient de combattre. Non les êtres humains ne sont pas déterminés à tout jamais. Oui nous portons en chacun de nous le pouvoir d'évoluer, de changer, de s'adapter. Nous refusons cette vision déterministe et essentialisante des cultures, et de toute forme de collectivité réifiée.

Attention, nous ne refusons pas toute catégorisation humaine, ce processus est nécessaire pour comprendre le monde qui nous entoure. Nous appuyons cependant le fait que toutes les différences et divisions constatées dans la société ne sont que temporelles et

socialement construites. Aucun groupe social ne peut être pris pour naturel. Les divisions de l'humanité ne sont que construction et outil de compréhension. Aucun comportement d'un individu ne peut être entièrement compris par son appartenance à un groupe identitaire. Ainsi nous condamnons l'existence de mouvements tels que le « not in my name » qui n'illustre que l'amalgame infondé, stérile et dangereux entre islamisme et islam.

Les Droits de l'Homme permettent de lutter contre toute forme d'essentialisation, essentialisation à la base de tout discours raciste, mais aussi sexiste ou homophobe. Il est temps de reconnaître l'unité de chaque homme et la complexité de toute personnalité. La diversité, dans ce sens, n'a jamais été aussi large. Ces Droits, matérialisant l'universalisme, illustrent un outil plus que nécessaire pour combattre les discriminations dont souffrent nos concitoyens. En ce qu'ils illustrent un universalisme *intensif*, ils permettent une lutte commune pour la définition de l'humanité. Ils permettent de lutter ensemble pour la création d'un monde plus juste, noir, blanc, métisse, homme, femme, musulman, juifs, ... Il est temps de réfléchir en terme d'humanité et de contourner les poches identitaires propices à la concurrence victimaire. Il est temps d'agir *Pour les humains*, la lutte des uns étant la lutte de tous !

Sources utilisées :

Attali Jacques (2014), intervention dans l'émission *Ce soir (ou jamais!)*, « Liberté Egalité, Fraternité ? », 11 octobre 2014. <https://www.youtube.com/watch?v=WDoGH9Ks5dQ>

Balibar Etienne (1993), « Quel universalisme aujourd'hui ? », débat *Les mouvements identitaires et l'universalité. Quel universalisme aujourd'hui.* <http://www.cerclegramsci.org/archives/balibar.htm>

Cassin, René (1948). Discours lors de la séance officielle d'adoption des Droits de l'Homme, Palais de l'Unesco, Paris. Archives des Nations Unies. <http://www.ina.fr/video/CAB8400207801>

Cusset Pierre-Yves, Helfter Caroline, « La cohésion sociale à l'épreuve de l'entre-soi », *Informations sociales* 3/ 2008 (n° 147), p. 116-119. URL : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2008-3-page-116.htm.

Delruelle Edouard (2013), « Quel universalisme des droits de l'homme ? », conférence-débat *Quels défis pour les droits de l'homme aujourd'hui ? 60 ans de Convention européenne des droits de l'homme*, Texte de la conférence paru dans *Revue Trimestrielle des Droits de l'Homme* (98/2014), 2014.

Genard Jean-Louis (2009) « Une réflexion sur l'anthropologie de la fragilité, de la vulnérabilité et de la Souffrance », dans Perilleux et Cultiaux (eds), *Destin politique des souffrances sociales*, Toulouse : ERES.

Levi-Strauss Claude, « La diversité culturelle, patrimoine commun de l'humanité », <http://www.unesco.org/culture/aic/echoingvoices/claude-levi-strauss-fr.php>

Mestiri Mohamed (2010), « L'universalisme de la raison et le pluralisme des cultures », dans *Réflexions Approfondie*, débat en 5 parties réalisé par Nadir Loulain, produit par Biloba Cinem'ART. <https://www.youtube.com/watch?v=RqRPoqsQPfc>

Policar Alain (2009) « L'universalisme des droits de l'homme, le racisme et l'Occident », dans *24 heures philo.* <http://philosophie.blogs.liberation.fr/noudelmann/2009/05/luniversalisme-des-droits-de-lhomme-le-racisme-et-loccident.html>

Sternfelt Nora (2007), « A qui appartient l'universalisme ? », dans *Eipcp*, institut européen pour des politiques culturelles en devenir. <http://eipcp.net/transversal/0607/sternfeld/fr>

Smith Etienne (2010), « L'universalisme de la raison et le pluralisme des cultures », dans *Réflexions Approfondie*, débat en 5 parties réalisé par Nadir Loulain, produit par Biloba Cinem'ART. <https://www.youtube.com/watch?v=RqRPoqsQPfc>

Touraine Alain (2010), « L'universalisme de la raison et le pluralisme des cultures », dans *Réflexions Approfondie*, débat en 5 parties réalisé par Nadir Loulain, produit par Biloba Cinem'ART. <https://www.youtube.com/watch?v=RqRPoqsQPfc>

Walzer Michael (1992), « Les deux universalismes », dans *L'universel au risque du culturalisme*, revue *ESPRIT*,

http://www.esprit.presse.fr/archive/review/detail.php?code=1992_12#

[1] Controverse de Valladolid, milieu 16^{ème} siècle. Voir notamment l'article de Michel Fabre (2006). Il est à noter que ce débat concernant l'humanité des peuples nouvellement découverts se terminera par la reconnaissance de l'humanité des peuples indiens, mais pas de celle des peuples africains. Le commerce triangulaire en fut l'illustration par excellence...

[2] Source de l'image : Duhamel, « l'angle facial des espèces », in Julien-Joseph Virey, *Histoire naturelle du genre humain*, Paris, 1801, tome 2.

[3] Au 17^{ème}, nous pouvons citer le juriste hollandais Hugo de Groot et le philosophe allemand Samuel de Pufendorf, au 18^{ème}, le courant des Lumières avec Montesquieu ou Jean-Jacques Rousseau.

[4] Disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789>

[5] Déclaration disponible en ligne sur de nombreux sites, notamment sur le site des Nations Unies : <http://www.un.org/fr/documents/udhr/index.shtml>

[6] Liste des traités et des membres sur <http://www.un.org/fr/documents/udhr/instruments.shtml>

[7] Ou « grilles interprétatives à partir desquelles se construit la représentation de l'humain » (Genard 2009)

[8] Ce courant, né en Amérique du nord au début du 20ème siècle, associe psychanalyse et anthropologie : le psyché des individus est entièrement déterminé par les pratiques culturelles. L'individu se voit agir par sa culture dès les premières secondes de vie intra-utérine, par les comportements de la mère.



Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Ghaliya Djelloul
Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles
Tél : 02/896 95 00
info@bepax.org
www.bepax.org
IBAN : BE28 7995 5017 6120